



14ème législature

Question N° : 99103	De M. Guénaël Huet (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > recherche	Analyse > genre. prise en compte.
Question publiée au JO le : 20/09/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les différences médicales entre les femmes et les hommes. La France a accumulé un retard considérable quant à différencier la recherche sur les maladies et les traitements qui doivent y être associés selon qu'elles touchent un homme ou une femme. Si la ressemblance génétique en termes de séquence entre deux hommes et deux femmes est de 99,9 %, la ressemblance entre un homme et une femme n'est que de 98,5 %. Pendant de nombreuses années, les femmes ont très peu, voire pas du tout, participé aux tests de médicaments. Les femmes souffrent donc plus souvent d'effets secondaires. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour que les essais cliniques menés en France intègrent dans la même proportion des femmes et des hommes.